



Chers parents, vous trouverez dans cette circulaire quelques repères pour démarrer l'année scolaire 2023-2024. Cette dernière, tout comme les listes des fournitures scolaires et la plupart des informations utiles, est également disponible sur notre site internet que nous vous invitons à consulter régulièrement (*Rubrique Rentrée 23*).

1. En bref

- L'année 2022-2023, aura été marquée par l'anniversaire des 50 ans de notre établissement. Nous remercions chaleureusement l'ensemble de la communauté éducative de notre belle école pour son attachement à Sainte-Marie.
- Notre projet environnemental de ces deux dernières années aura profondément transformé notre établissement, tant sur le plan matériel (poulailler, composteurs, self...) qu'éducatif (projet d'écologie intégrale). Merci à tous pour votre soutien et bravo pour les nombreuses labellisations obtenues : Eco-école, Eglise verte, Ligue protectrice des oiseaux...
- De grands travaux, financés par l'OGEC, ayant déjà eu lieu (chaudières, éclairages...), l'été sera calme à Sainte-Marie. Prochain chantier pendant les vacances d'octobre avec la création d'un mur (tant attendu) chemin de Robinson.
- Pour la rentrée, l'APEL réitère son partenariat avec A-qui-S pour la création d'étiquettes personnalisées (code VAL1987). De nombreuses manifestations sont également prévues cette année. Merci la team APEL !
- Suite à des départs en sixième, le groupe d'animation pastorale a besoin de vous : venez rejoindre l'équipe ! Renseignements par mail ou directement auprès du secrétariat.
- Préparez votre tenue de sport, cette rentrée sera sportive ! En lien avec notre labellisation « Génération 24 » pour les JO, de nombreuses activités et animations sportives sont programmées ! (Cf. notre projet pédagogique en ligne).

2. Rentrée

- La rentrée est fixée au lundi 4 septembre à 08h30 (*Rentrée échelonnée pour les PS, cf. liste des fournitures*)
- La répartition des classes sera donnée le jour de la rentrée. Suite à des propos inappropriés de certains parents, l'équipe enseignante rappelle aux familles que l'affectation des élèves relève d'un choix pédagogique non négociable.
- Un café de bienvenue sera offert par l'association de parents d'élèves (APEL) à toutes les familles le jour de la rentrée à 08h30 (suivre l'odeur des viennoiseries et du café). Occasion pour tous de se retrouver ou de faire connaissance.
- L'équipe enseignante sera composée comme suit :

Cycle 1	PS	Mme DUPUIS - Mme KYPRAIOS (Aide maternelle)
	MS	Mme MELKI - Mme TETE (Aide maternelle)
	GS	Mme VALLA (L/M/J) et Mme BRUNET (V) Mme COMBAL (Aide maternelle)
Cycle 2	CP	Mme ROUX
	CP-CE1	Mme SIMON
	CE1/CE2	Mme HASTOY
	CE2	Mme SERRAT
Cycle 3	CM1	M. HERZ (L/M) et Mme MARLET (J/V)
	CM1-CM2	Mme RAYDON
	CM2	Mme OGER
Dispositif aide		Mme BLANC

3. Documents à retourner

Différents documents vous seront remis à la rentrée et seront à compléter :

- Fiche sanitaire avec différentes autorisations et liste des personnes habilitées à récupérer votre enfant
- Mandat de prélèvement SEPA (pour les familles qui ne l'ont pas encore transmis)

4. Horaires et parking



L'accès à l'école se fait uniquement par l'entrée chemin du thon (côté parking).

Le portillon (visiophone) doit être maintenu fermé.

En raison de plaintes de riverains, nous vous rappelons qu'il est interdit de se garer sur les parkings des copropriétés à proximité de l'établissement. Des stationnements sont disponibles chemin de Robinson.

- Les horaires des classes sont définis comme suit : 08h30 - 11h45 et 13h30 - 16h30 (11h35 et 16h20 pour les maternelles en raison du plan Vigipirate).
- A la mi-septembre des temps d'aide personnalisée seront proposés par les enseignants aux élèves qui en ont besoin. Ils auront lieu après 16h30. Cette aide est gratuite et sera soumise à l'accord des familles.

5. Absences, retards et assiduité scolaire

- En cas d'absence de votre enfant, merci de contacter le secrétariat (mail, téléphone...).
- Nous invitons les parents retardataires à anticiper leur arrivée à l'école...
- Pour rappel, retards et absences répétés pourront faire l'objet d'une information auprès des services de l'Inspection Académique (rapport d'absentéisme).
- Les sorties scolaires, activités physiques pendant le temps scolaire sont obligatoires...

6. Secrétariat

- Le secrétariat sera ouvert du mercredi 30 août au vendredi 01 septembre (09h00 12h00 / 14h00 16h00)
- Durant l'année, Mme Gaëlle Labé vous accueillera le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h15 à 11h45 et de 13h15 à 17h00. Merci de bien vouloir téléphoner **pendant** ces créneaux horaires.

7. Contribution des familles 2023-2024

Nous vous proposons de régler par prélèvement automatique en 1 fois ou 9 fois (à préciser sur la fiche sanitaire).

Ne pas hésiter à nous consulter en cas de difficultés.

Cette circulaire faisant office de facture, les règlements seront établis selon l'une des modalités suivantes (cf. règlement financier téléchargeable sur notre site internet)

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	Tarif normal	Tarif bienfaiteur	Tarif normal	Tarif bienfaiteur	Tarif normal	Tarif bienfaiteur	Tarif normal	Tarif bienfaiteur
1 prélèvement de	612	> 612	1224	> 1224	1602	> 1602	1971	> 1971
9 prélèvements de	68	> 68	136	> 136	178	> 178	219	> 219

- Les prix indiqués sont exprimés en euros.
- La cotisation volontaire APEL est incluse dans le tarif proposé.
- Pour les nouvelles inscriptions : 50 euros seront déduits du premier prélèvement

8. Assurance scolaire

- Tous les élèves bénéficient automatiquement de l'assurance proposée par la Mutuelle Saint-Christophe.
- Un fascicule des conditions générales est consultable sur notre site internet.

9. Cantine et garderie



Les inscriptions et les règlements cantine ou garderie s'effectuent en ligne
(cf. mode d'emploi Complice téléchargeable sur notre site).

- Tarifs 2023-2024 (cf. règlement financier téléchargeable sur notre site internet)
 - Garderie du matin par journée 1.50 €
 - Garderie du soir par journée 2.00 €
 - Garderie du matin et du soir par journée 3.50 €
 - Cantine par repas 5.70 €
 - Le prix d'une garderie imprévue est fixé à 6 €.
 - Le prix d'un repas imprévu est fixé à 8 €
 - Le prix d'un dépassement horaire de la garderie du soir est fixé à 15 €.
- Rappel : les familles sont responsables des choix effectués en ligne : penser à désinscrire vos enfants lors des sorties.
- Les élèves domiciliés à Valence et mangeant régulièrement à la cantine peuvent bénéficier dans certaines conditions d'une aide de la municipalité. Prendre les renseignements auprès du secrétariat. Les dossiers doivent être constitués avant les vacances de Toussaint.

Bon été à tous. M. Herz, chef d'établissement

